



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 5 octobre 2021 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Marcelina Jugureau  
Nathalie Thauvette

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier  
M. Michel Barbeau, trésorier

#### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021
5. Affaires du Conseil
  - 5.1 Aide financière - Garde côtière auxiliaire canadienne
6. Règlements
  - 6.1 Adoption - Règlement n° 655-2 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs
  - 6.2 Adoption - Règlement n° 674-6 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
  - 6.3 Adoption - Règlement n° 708 relatif à la gestion des matières résiduelles
  - 6.4 Adoption - Règlement n° 1013 relatif aux animaux
7. Communications
8. Direction générale
  - 8.1 Attribution de contrat pour la création de livres illustrés
  - 8.2 Mandat caractérisation des sols LES



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9. Environnement
10. Greffe et affaires juridiques
  - 10.1 Renouvellement d'une réserve foncière sur le lot 3 131 045 du cadastre du Québec
  - 10.2 Renouvellement d'une réserve foncière sur le lot 3 131 046 du cadastre du Québec
11. Informatique
12. Loisirs
13. Parc, espaces verts et aménagement public
  - 13.1 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au MELCC - Réaménagement du parc de la Tortue
14. Ressources humaines
  - 14.1 Embauche d'une inspectrice municipale
15. Sécurité publique
16. Travaux publics
  - 16.1 Attribution de contrat - Services professionnels - Réalisation d'un plan d'intervention pour les rues Pommetiers, Roitelets, Principale Sud et Thibert
17. Trésorerie
  - 17.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 17.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 17.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
  - 17.4 Augmentation de la provision pour éventualités
  - 17.5 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020
  - 17.6 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe
18. Urbanisme
  - 18.1 Dérogation mineure - 104, rue Cusson
  - 18.2 Dérogations mineures - 50, 5<sup>e</sup> Avenue
  - 18.3 Demande d'approbation d'un projet de rénovation d'une habitation unifamiliale - 22, rue Monette
  - 18.4 Demande d'approbation d'un projet de construction unifamiliale - Futur 17, 4<sup>e</sup> Avenue
  - 18.5 Demande d'approbation d'un projet de construction unifamiliale - 50, 5<sup>e</sup> Avenue



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

19. Affaires nouvelles
  - 19.1 Nomination d'un directeur général par intérim
  - 19.2 Nomination d'un directeur général adjoint
20. Période d'intervention des membres du Conseil
21. Période de questions - Personnes dans la salle
22. Période de questions - Internauts
23. Date de la prochaine séance ordinaire
24. Levée de la séance

### **229-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 19.1 Nomination d'un directeur général par intérim
- 19.2 Nomination d'un directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **230-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **231-21 AIDE FINANCIÈRE - GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE 2021**

CONSIDÉRANT que la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) est composée de bénévoles formés pour patrouiller sur le fleuve Saint-Laurent et répondre aux appels de détresse;

CONSIDÉRANT que la GCAC dessert 5 grandes régions dont la région de Québec et que celle-ci est à nouveau opérationnelle pour la saison 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne inc. pour la saison 2021.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-059 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**232-21**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 655-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 655 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 655-2 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 655-2 modifiant le règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**233-21**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 674-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 674 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 674-6 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 674-6 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**234-21**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 708 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 708 relatif à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

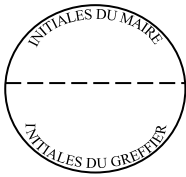
QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 708 relatif à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**235-21**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1013 RELATIF AUX ANIMAUX**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 1013 relatif aux animaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 1013 relatif aux animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**236-21**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA CRÉATION DE LIVRES ILLUSTRÉS**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire créer des livres relatant des faits actuels et historiques sur Delson afin de permettre aux jeunes étudiants d'en apprendre plus sur leur ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Beaudetoon Studios inc. pour la création de livres illustrés d'une somme de 33 600 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-063 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**237-21**

### **MANDAT DE CARACTÉRISATION DES SOLS DU LES**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour la caractérisation des sols des terrains limitrophes au lieu d'enfouissement sanitaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour la caractérisation des sols des terrains limitrophes au lieu d'enfouissement sanitaire à Déom et Associés Experts-Conseils inc. d'une somme de 83 778,11 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-490-00-721, règlement d'emprunt n° 690.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-066 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**238-21**

### **RENOUVELLEMENT D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LE LOT 3 131 045 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la réserve foncière imposée sur le lot 3 131 045 du cadastre du Québec pour fins publiques, soit à des fins de construction d'infrastructures municipales.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-060 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**239-21**

### **RENOUVELLEMENT D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LE LOT 3 131 046 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la réserve foncière imposée sur le lot 3 131 046 du cadastre du Québec pour fins publiques, soit à des fins de construction d'infrastructures municipales.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-061 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240-21**

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA TORTUE**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du réaménagement du parc de la Tortue, la Ville doit obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les Changements climatiques afin de réaliser des travaux dans la bande riveraine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la firme KAP à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les Changements climatiques dans le cadre du projet de réaménagement du parc de la Tortue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**241-21**

### **EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT qu'un poste d'inspecteur municipal est vacant depuis le 4 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Virginie Émard à titre d'inspectrice municipale à compter du 4 octobre 2021 conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du personnel col blanc présentement en vigueur.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-062 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**242-21**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LES RUES POMMETIERS, ROITELETS, PRINCIPALE SUD ET THIBERT**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réalisation du plan d'intervention pour les rues Pometiers, Roitelets, Principale Sud et Thibert;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative des soumissions par le comité de sélection, le résultat se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Le Groupe-Conseil Génipur inc.	FNX - INNOV inc.	Stantec Experts-conseils ltée	Avizo Experts-Conseil inc.
Pointage intérimaire	87	84	77	88
Montant (taxes incluses)	199 251,68 \$	209 254,50 \$	268 811,55 \$	284 505,64 \$
POINTAGE FINAL	5.621	5.209	3.794	3.972

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenu par la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. avec une soumission d'une somme de 199 251,68 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réalisation du plan d'intervention des rues Pommetiers, Roitelets, Principale Sud et Thibert d'une somme 199 251,68 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même un règlement d'emprunt à venir.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-065 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

243-21

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 22 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 354 178,84 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 749 154,20 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 29 320,26 \$, le tout totalisant 1 132 653,30 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 22 septembre 2021, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 22 septembre 2021.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-058 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1<sup>ER</sup> AU 22 SEPTEMBRE 2021**

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 22 septembre 2021.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 22 SEPTEMBRE 2021**

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés du 1<sup>er</sup> au 22 septembre 2021.

244-21

### **AUGMENTATION DE LA PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS**

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2021 un montant de 50 000 \$ avait été alloué à la provision pour éventualités;

CONSIDÉRANT que cette provision a été augmentée à 200 000 \$ lors de la séance ordinaire du 3 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renflouer la provision pour éventualités afin de répondre aux imprévus à venir d'ici la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approprie à la provision pour éventualités une somme de 600 000 \$ provenant des revenus excédentaires de droits sur les mutations immobilières.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-08-064 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au Conseil le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Le maire, M. Christian Ouellette, fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

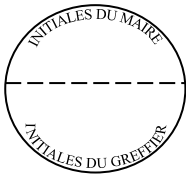
Le Conseil décrète que le texte de ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la municipalité.

### **DÉROGATION MINEURE - 104, RUE CUSSON**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**245-21**

### **DÉROGATION MINEURE - 104, RUE CUSSON**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 104, rue Cusson;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure concerne une modification à la façade avant existante et vise à:

- Permettre que la proportion de matériaux de classe A de la façade principale soit de 69,61 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une proportion minimale de matériaux de classe A de 75 %;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 78-21 adoptée le 21 septembre 2021, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour le 104, rue Cusson concernant une modification à la façade avant existante, plan n° 78-21-03, conditionnellement à ce que le revêtement métallique existant soit de la même couleur que le nouveau revêtement métallique ajouté à la façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉROGATIONS MINEURES - 50, 5<sup>E</sup> AVENUE**

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

**246-21**

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 50, 5<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 50, 5<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations mineures concerne la démolition de la maison unifamiliale isolée existante pour ensuite construire une nouvelle habitation unifamiliale isolée et vise à:

- Permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale à une distance de 3,91 mètres de la ligne avant de lot, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que lorsque deux bâtiments d'habitation des terrains adjacents empiètent dans la marge avant minimale prescrite, la marge avant du bâtiment projeté doit se situer entre celles des bâtiments adjacents, soit entre 1,35 mètre et 3,15 mètres;
- Permettre un empiètement de 4,90 mètres de la galerie avant dans la marge avant, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit un empiètement maximal dans la marge avant minimale prescrite de 2 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 77-21 adoptée le 21 septembre 2021, est favorable à cette demande avec condition.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour le 50, 5<sup>e</sup> Avenue concernant la démolition de la maison unifamiliale isolée existante pour ensuite construire une nouvelle habitation unifamiliale isolée, plan n° 77-21-02, conditionnellement à l'approbation d'un PIIA du projet de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

247-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE - 22, RUE MONETTE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation d'une habitation unifamiliale pour le 22, rue Monette dans le cadre du PIIA applicable à la zone H-208;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de l'habitation unifamiliale existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 82-21 adoptée le 21 septembre 2021, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de rénovation d'une habitation unifamiliale pour le 22, rue Monette tel que présenté, plans n°s 82-21-02 à 82-21-03, conditionnellement à ce que les arbres en cour avant soient conservés et qu'un dépôt de 400 \$ soit remis pour assurer la conservation des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-21

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE - FUTUR 17, 4<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction unifamiliale pour le futur 17, 4<sup>e</sup> Avenue dans le cadre du PIIA applicable à la zone H-311;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 81-21 adoptée le 21 septembre 2021, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction d'une habitation unifamiliale pour le futur 17, 4<sup>e</sup> Avenue, plans n°s 81-21-02 à 81-21-04, aux conditions suivantes:

- L'arbre localisé en cour avant devra être conservé et un dépôt de 200 \$ devra être remis pour assurer la conservation de l'arbre;
- La haie existante localisée le long de la rue Sainte-Thérèse devra être conservée lors des travaux et un dépôt de 1000 \$ devra être remis pour assurer sa conservation;
- Une clôture conforme au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles devra être installée pour délimiter l'espace de la propriété située au futur 17, 4<sup>e</sup> Avenue;
- Une clôture conforme à ce règlement devra être également installée au 19, 4<sup>e</sup> Avenue afin de fournir une enceinte conforme de la piscine creusée existante.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Une haie devra être installée le long de la ligne arrière du futur 17, 4<sup>e</sup> Avenue, le long de la clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**249-21**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE - 50, 5<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction unifamiliale pour le 50, 5<sup>e</sup> Avenue dans le cadre du PIIA applicable à la zone H-311;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'une habitation unifamilial isolée d'un étage;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 80-21 adoptée le 21 septembre 2021, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction d'une habitation unifamiliale pour le 50, 5<sup>e</sup> Avenue, plans n<sup>os</sup> 80-21-02 à 80-21-05, conditionnellement à l'approbation de la dérogation mineure et aux conditions suivantes :

- La case de stationnement proposée devra être déplacée de l'emprise municipale afin d'être localisée entièrement sur le terrain de la propriété;
- Un arbre devra être planté en cour avant et un dépôt de 200 \$ devra être remis pour assurer la plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250-21**

### **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la récente démission du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. Antoine Banville pour agir à titre de directeur général par intérim rétroactivement au 4 octobre 2021 jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général.

QUE la majoration prévue à l'article 3.2 du Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson soit appliquée à compter du 4 octobre 2021, jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-067 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**251-21**

### **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

CONSIDÉRANT la récente démission du directeur général et la nomination de M. Antoine Banville à titre de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT qu'un directeur général adjoint agira en support au directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. Sylvain Laporte pour agir à titre de directeur général adjoint rétroactivement au 4 octobre 2021 jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général et qu'il agisse par la suite en remplacement lors des périodes d'absence du directeur général.

QUE la majoration prévue à l'article 3.2 du Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson soit appliquée à compter du 4 octobre 2021 jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général et que, par la suite, cette majoration s'applique lors des périodes de remplacement.

QUE le certificat du trésorier n° 2021-10-068 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

### PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

252-21

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier